

Comment déposer une demande de logement social ?



En ligne

Pour déposer une première demande ou renouveler votre demande de logement social en ligne, rendez-vous sur le site www.demande-logement-social.gouv.fr

Une demande enregistrée en ligne sur ce site sera, après validation, visible par l'ensemble des organismes de logement social disposant de logements sur les communes recherchées.

OU

Par courrier

Il vous suffit de télécharger la demande de logement, de la remplir et de la renvoyer.

Où déposer ou envoyer votre demande ?

- **Pour toutes les communes, *sauf Grenoble* :**

Votre demande de logement dûment complétée devra être déposée ou retournée par voie postale dans un des guichets prévus à cet effet :

Pour connaître le guichet le plus près de chez vous, [consultez la liste des guichets](#)

- **Pour une demande de logement sur la ville de Grenoble :**

Votre demande de logement dûment complétée devra être déposée ou retournée par voie postale à l'adresse suivante :

Pôle habitat Social de Grenoble

6 Boulevard Roger Salengro

38100 Grenoble

Un numéro unique départemental vous sera alors attribué vous permettant d'être inscrit comme demandeur de logement.

Pour aller plus loin, n'hésitez pas à consulter le site <http://www.pole-habitat-social.fr/> et la page [Devenir locataire](#)

Mots clés

logement social
demande de logement